RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Cécile Van Hecke, *Président* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Odile Bury, Hang Nguyen, Benoît Thielemans, Jean-François de Le Hoye, Cathy Clerbaux, Marie-Noëlle Stassart, Daniel Soumillion, *Échevin(e)s* ;
Alain Wiard, Philippe Desprez, Jan Verbeke, Jos Bertrand, Tristan Roberti, David Leisterh, Sandra Ferretti, Laurence Dehaut, Gabriel Persoons, Alexandre Dermine, Aurélie SAPA FURAHA, Laura Squartini, Rachida Moukhlisse, Félix Boudru, Florence Lepoivre, Christine Roisin, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés Eric Godart, Martin Casier, Joëlle Van den Berg, Laurent Van Steensel, *Conseillers*.

Séance du 23.04.19

#Objet : Plan de pilotage de l'école KARRENBERG - NOS PETITS (2019-2025).#

Séance publique

Le Conseil communal,
Vu la Nouvelle Loi Communale,
Vu l'article 67§2 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, tel que modifié, relatif au plan de pilotage ;
Vu la délibération du collège échevinal du 18 juillet 2017, par laquelle le collège décide de transmettre la candidature de l'école fondamentale Karrenberg – Nos Petits pour la 1ère vague de mise en œuvre des plans de pilotage ;
Considérant que la candidature de l'école a été retenue par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
Vu la délibération du conseil communal du 22 janvier 2019 approuvant la convention d'accompagnement et de suivi du CECP dans le cadre du dispositif de pilotage des écoles retenues dans la 1ère vague des plans de pilotage ;
Considérant que durant l'année scolaire 2018-2019, l'école a élaboré son plan de pilotage, avec le soutien et l'accompagnement des conseillers pédagogiques du CECP ;
Considérant que l'équipe éducative a établi un diagnostic collectif de l'établissement, qui s'appuie sur une liste d'indicateurs propres à l'établissement, en regard de ceux d'établissements comparables, sur l'outil miroir proposé par le CECP et sur les actions déjà menées au sein de l'école au regard des 15 thématiques définies dans le décret « pilotage » ;
Considérant que sur base de ce diagnostic, l'école a priorisé 3 à 5 forces et faiblesses sur lesquelles concentrer la suite du travail ; qu'elle a recherché les causes racines à l'origine des forces et faiblesses rencontrées ;
Considérant que sur cette base, elle a défini 3 à 5 objectifs spécifiques qu'elle poursuivra durant les 6 prochaines années pour contribuer aux objectifs d'amélioration de l'ensemble du système éducatif ;
Considérant que sur base des objectifs sélectionnés, l'école a recherché des stratégies et a établi un plan d'actions à mettre en œuvre pour atteindre ses objectifs : nouvelles initiatives ou actions à poursuivre dans les quinze thématiques ;
Considérant que le plan de pilotage doit être remis au délégué au contrat d'objectifs entre le 1er et le 30 avril 2019 ;
Vu l'avis du conseil de participation donné le 25 mars 2019 ;

Vu le procès-verbal de la réunion de la Copaloc du 3 avril 2019, joint en annexe ;

DECIDE

De marquer son accord sur le plan de pilotage de l'école Karrenberg – Nos Petits défini ci-dessous et de l'envoyer au DCO.

PLAN DE PILOTAGE KARRENBERG – NOS PETITS (2019-2025)

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : A l'échéance 2025, réduire la dispersion des résultats aux épreuves du CEB, tout en maintenant des résultats moyens globaux équivalents aux écoles de comparaison.

Objectif d'amélioration poursuivi :
Réduire les différences entre les plus favorisés et les moins favorisés.

Stratégie : la coopération
Actions :

Mettre en place des aménagements raisonnables

- Formation des enseignants sur les différents troubles d'apprentissage ;
- S'informer sur les aménagements raisonnables et échanges de bonnes pratiques en concertation ;
- Consultation et appropriation de l'outil "Aménagements raisonnables" publié par la FWB ;
- Construction d'aménagements raisonnables lors des concertations ;
- Mise en place des aménagements raisonnables.

Développer l'autonomie en faisant de la différenciation

- Installer des ateliers autonomes dans les classes maternelles, puis progressivement dans les classes primaires;
- S'approprier des outils sur la différenciation (outils de l'AGERS) en concertation;
- Faire de la différenciation ou de la remédiation en co-enseignement ;
- Les périodes de prestation seront dès lors mises à profit pour faire de la différenciation dans les classes;
- Développer les fonctions exécutives dès la première maternelle (accompagnement Céline Alvarez).

Développer la continuité dans les apprentissages

- Répertorier les programmes matière d'apprentissage par cycle;
- Répertorier la disponibilité du matériel dans chaque classe ;
- Rapporter les nouvelles connaissances acquises lors des formations, en concertation, à toute l'équipe.

Mettre en place les ceintures de compétence
Développer l'autonomie des élèves en mettant en place des ceintures de compétence dès la 1ère primaire.

Développer la collaboration en verticalité
Organiser des ateliers d'apprentissage en verticalité 1 fois tous les 2 mois.

Repenser l'évaluation

- Se concerter sur les modalités d'évaluation à suivre en continuité (compétences) ;
- Aller voir des pratiques d'évaluation sans note dans d'autres écoles ;
- Se concerter autour des évaluations externes et vérifier que nos évaluations sont en adéquation avec ce qui est attendu dans les évaluations externes, tout en continuant à évaluer les savoirs.

Retravailler les dossiers d'élèves
Concertations pour créer un canevas de dossier des élèves sur l'ordinateur central de la salle des professeurs dans le but de donner accès à tous les enseignants pour qu'ils puissent les compléter d'année en année.

Développer l'apprentissage par les pairs
Mettre en place le travail collaboratif au sein des classes

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Lors des évaluations externes non certificatives (EENC) de 2022 en lecture en P5, réduire l'écart à la moyenne des écoles de même comparaison.

Objectif d'amélioration poursuivi :
Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves.

Stratégie : Le langage oral au service de l'écrit.
Actions :
Développer des activités ludiques et musicales au service de la lecture

- Se former à des activités rituelles en français et en musique ;
- Concertations une fois par mois avec les professeurs de musique :
- vivre des activités musicales à transférer dans sa classe au service des apprentissages
- décodage pédagogique afin de faire des liens avec les apprentissages
- Organisation d'après-midi jeux de société avec les parents au profit de l'intégration et de l'apprentissage de la langue française.
- Concertations avec l'équipe des auxiliaires d'éducation pour organiser la mise en place des ateliers ;
- Mise en place des ateliers, par les auxiliaires d'éducation, à raison d'un mercredi sur deux. Les enfants développeront leurs compétences en lecture en lisant les règles des jeux et en les expliquant aux parents ;
- Création d'une boîte à mots en maternelle : les enseignantes maternelles vont construire une boîte à mots, en lien avec les thématiques travaillées en classe. L'objectif de la mise en place de la boîte à mots consiste à développer le lexique dès la 1ère maternelle (mémorisation et compréhension).

Développer le plaisir de lire
Le plaisir de lire au service de l'apprentissage de la lecture (compréhension, fluidité, rapidité).

Année 1 :

- Réaliser des ateliers de lecture sur le temps de midi de la 2ème maternelle à la 6ème primaire. Le dernier quart d'heure du temps de midi (1h50) sera consacré à la lecture silencieuse en classe. Cet

atelier fera la transition entre le temps de récréation et la reprise des cours. Il sera géré par les auxiliaires d'éducation.

De la 1ère maternelle à la 2ème primaire

- Permettre aux enfants d'entrer dans la lecture dès l'entrée en maternelle grâce à plusieurs types d'écriture (accompagnement Céline Alvarez).
- Septembre 2019 : La direction et les enseignantes maternelles qui ont suivi l'accompagnement de Céline Alvarez (2018-2019) transmettent leurs acquis aux enseignants du cycle 2 (M3 - P1 - P2).
- Proposer plusieurs portes d'entrée à la lecture afin de permettre à chacun des élèves de s'approprier celle qui lui convient.

Année 2 et suivantes :

- Réaménager la bibliothèque dans les combles ;
- Organiser le prêt de livres à la bibliothèque de l'école ;
- Organiser une partie de la bibliothèque comme centre de documentation ;
- Organiser un horaire de passage des classes à la bibliothèque de l'école.

Développer la compréhension des consignes

- Développer la compréhension des consignes entre autres à partir de jeux, en binômes ;
- Concertations autour des activités de langage permettant de développer le versant compréhension ;
- Les Petits Profs (élèves de P6) accompagnent les plus jeunes (élèves de P1) dans la lecture et la compréhension de consignes au travers de jeux de société ;
- Compréhension de consignes à partir de jeux de langage, de devinettes, de charades.

Développer la continuité dans les apprentissages en français

- Centraliser tous les référentiels dans la salle des professeurs en organisant un code couleur par cycle en vue d'assurer la continuité;
- Afficher, dans le couloir, tous les nouveaux mots de vocabulaire appris sur la semaine.

Développer la compréhension et la fluidité de la lecture

Réaliser des ateliers de lecture et de vocabulaire par groupe de niveau, 1 fois toutes les 2 semaines, en verticalité au sein du cycle (en alternance avec les ateliers de mathématiques.

Développer la maîtrise de la langue orale

Travailler la maîtrise de la langue orale avant le travail de la langue écrite en laissant les enfants s'exprimer sur un thème de manière hebdomadaire (ex. : cahier de la mascotte, raconter son week-end, top ou pas top, ça va-ça va pas...).

OBJECTIF SPECIFIQUE 3 : Lors des évaluations externes non certificatives (EENC) de 2023 en mathématiques, en P3 et en P5, réduire l'écart à la moyenne des écoles de même comparaison des

résultats à l'ensemble des tests.

Objectif d'amélioration poursuivi :
Améliorer significativement les savoirs et les compétences des élèves.

Stratégie : Différenciation et autonomie
Actions :

Construire le nombre
Travailler le nombre en interdisciplinarité au travers des rituels et de la musique de la 1ère maternelle à la 3ème maternelle

Développer la continuité dans les apprentissages en mathématiques
Organiser davantage de concertations sur la continuité des apprentissages en nombres et en grandeurs de la M1 à la P6.

Mettre en place les ceintures de compétences
Mettre en place des ceintures de compétences en nombres et opérations dès la 1ère primaire.

Développer les compétences en nombres et en grandeurs
Organiser des ateliers de niveau en grandeurs et en nombres 1 fois toutes les 2 semaines en verticalité au sein du cycle (en alternance avec les ateliers de français).

Développer les compétences mathématiques en interdisciplinarité
Trouver des situations fonctionnelles qui puissent être travaillées en interdisciplinarité (recettes culinaires, projets, fiches de construction, plans,...).

Le Conseil approuve le projet de délibération.
25 votants : 18 votes positifs, 7 abstentions.
Abstentions : Philippe Desprez, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, Alexandre Dermine, Laura Squartini, Florence Lepoivre, Christine Roisin.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cécile Van Hecke

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 24 avril 2019

Le Secrétaire communal,

Etienne Tihon

L'Echevin(e) délégué(e),

Hang Nguyen